

## *Compte-rendu du Conseil Municipal* *Séance du Lundi 12 Décembre 2011 à 21 h*

**Présents :**

Mesdames GOUTTE, HERAUD, BERNAUD.

Messieurs BERNARD, HILARION, ODIN, BOUSSARD, BRILLAUD, GABORIT, MAREDA, MICHEL, MIGLIORINI et PONTACQ.

**Absents excusés :**

Mademoiselle BODEI,

Monsieur RIVIERE (pouvoir à Mademoiselle BERNAUD)

**Secrétaire de séance :** Monsieur BOUSSARD.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du lundi 14 novembre 2011 est adopté à l'unanimité.

### **1) Aide alimentaire aux "Restos du Cœur"**

Madame le Maire propose que l'aide allouée jusqu'à présent aux "Restos du Cœur" sous la forme d'une subvention soit remplacée par des bons d'achats alimentaires, ce qui permet notamment d'avoir la certitude que cette aide profite bien à des familles blayaises.

Elle propose également que le montant de cette aide soit porté de 400 € à 500 €, compte tenu des difficultés importantes rencontrées par de nombreux ménages en cette période de crise. Monsieur BERNARD expose qu'il suffit de créer une nouvelle ligne budgétaire (compte n° 6713 en charges exceptionnelles sous l'appellation "secours et dots" au budget primitif 2012).

Après discussions, le Conseil accepte, à la majorité, d'allouer aux "Restos du Cœur" une aide d'un montant de 500 € sous la forme de bons d'achats alimentaires. Monsieur RIVIERE (pouvoir à Mademoiselle BERNAUD) vote contre, souhaitant s'en tenir à un montant de 400 €.

### **2) Tarifs 2012**

Monsieur BERNARD propose au Conseil le calendrier de travail suivant pour la préparation des divers budgets: Les comptes administratifs 2011 pourraient être adoptés en février 2012 et les budgets primitifs 2012 en mars 2012. Les travaux de voirie et d'enfouissement des réseaux pourront débuter dès que possible puisqu'ils sont déjà validés par le Conseil. Le Conseil accepte, à l'unanimité, ce calendrier de travail.

Monsieur BERNARD expose également au Conseil qu'il conviendrait de fixer le principe d'une redevance d'occupation du domaine public par France Télécom, ce qui se traduit par le versement d'une redevance à la commune. Celle-ci n'a jamais été versée par France Télécom depuis son instauration par un Décret de 2005 et France Télécom propose désormais de verser cette redevance qui s'établit, compte tenu de la prescription de 5 ans, comme suit: 546 € pour l'année 2007, 569 € pour l'année 2008, 612 € pour l'année 2009, 615 € pour l'année 2010 et 640 € pour l'année 2011, soit au total une somme de 2.982 €.

Le conseil accepte, à l'unanimité, la fixation du principe de cette redevance, accepte de percevoir de France Télécom la redevance d'occupation du domaine public pour un montant

total de 2.982 € pour les 5 dernières années et mandate Madame le Maire pour procéder aux formalités nécessaires.

### **3) Reliquat F.E.M.R.E.B.**

Monsieur BERNARD rappelle au Conseil que la Commune a déjà obtenu une subvention d'un montant de 5.556,35 € au titre des travaux sur l'éclairage public de l'entrée nord de la commune pour l'année 2011 et ce, sur un total possible de subvention de 8.500 €. Il reste donc un solde d'un montant de 2.943,65 € qu'il est proposé de demander au titre des travaux sur l'éclairage public de l'entrée sud de la commune. Pour ces derniers, un devis a déjà été établi par le S.D.E.E.G. pour un montant total de travaux évalués à 88.180,45 € TTC. Monsieur BERNARD souhaite que la Commune prenne date en formalisant auprès du Syndicat d'Electrification du Blayais une demande de subvention pour un montant de 2.943,65 € et ce, même si ces travaux ne sont pas programmés à ce jour.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, qu'il soit procédé à une demande de subvention auprès du Syndicat d'Electrification du Blayais pour la somme de 2.943,65 € au titre des travaux sur l'éclairage public de l'entrée sud de la commune et mandate Madame le Maire pour procéder aux formalités nécessaires en ce sens.

### **4) Plan de mise en accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (P.A.V.E.)**

La question est présentée au Conseil par Monsieur HILARION et par Monsieur BRILLAUD. Il est rappelé qu'une Loi du 11 février 2005 oblige les communes à établir ce plan de mise en accessibilité en faveur des personnes handicapées. Il s'agit de procéder à un état des lieux de la voirie et des espaces publics de la commune, de relever les éventuelles difficultés qui pourraient exister pour les personnes handicapées et de proposer un calendrier prévisionnel de travaux pour rendre ces espaces accessibles aux personnes handicapées. Tous les thèmes doivent être abordés: loisirs, écoles, commerces, services publics, lieux de travail, etc. A l'aide d'un diaporama, Messieurs HILARION et BRILLAUD exposent qu'ils ont "découpé" la commune en 5 zones bien distinctes. Pour chaque zone, un état des lieux a été réalisé, un relevé des problèmes a été effectué et des propositions sont faites avec un chiffrage approximatif et une programmation dans le temps.

A l'issue de cette présentation, le planning proposé est le suivant :

En 2012 et en 2013, quelques aménagements sommaires pourraient être réalisés par les Services Techniques en plusieurs points de la commune.

En 2013, une priorité se dégage autour de l'Ecole au niveau de la Rue de la Taillande. Il est proposé de prévoir un passage protégé, une signalétique précise, une réfection générale de la voirie et un passage piéton au bout du trottoir longeant le ruisseau du Chai.

En 2013, des travaux pourraient également être envisagés sur le port (voirie et trottoirs). Le projet détaillé est à finaliser par la commission "Port".

En 2014, la pose de bandes d'éveil et de vigilance serait effectuée au niveau des divers passages piétons de la commune.

La même année, des travaux au cimetière seraient prévus (voirie et trottoirs).

Enfin, en 2015, l'effort serait concentré sur le « centre-bourg » de la commune avec des aménagements au niveau du parking devant le cabinet d'assurances, le chemin de la Forge, le chemin de la Mairie, l'allée de la Mairie et la Rue Chardonnet afin de rendre la circulation sur l'ensemble de cette zone plus facile aux personnes handicapées.

Mademoiselle BERNAUD pense qu'il faudrait prévoir, sur cette zone, des équipements de repos pour les piétons. Il faudrait également réfléchir à la création d'un passage piéton devant l'École. Tous ces travaux devront faire l'objet d'une étude plus précise pour en définir le coût.

Après discussions, le Conseil, à l'unanimité, accepte d'adopter le plan proposé et valide le calendrier des travaux prévus jusqu'en 2015. Ce plan sera transmis au service de la D.D.T.M. compétent. Le dossier complet sera adressé prochainement à chaque élu.

## **5) Mise à jour du plan de financement de la réhabilitation de l'ancien logement du postier**

Messieurs BERNARD et MAREENDA quittent la séance.

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient d'adopter un nouveau plan de financement de l'ensemble du projet suite à quelques changements, notamment dans l'attribution de subventions sur la partie « local commercial ».

Après discussions, le Conseil accepte, à la majorité, de retenir le plan de financement suivant :

- Concernant l'appartement, il n'y a pas de changement. Le montant des travaux T.T.C. s'élève à 52.900,81 €. Les subventions demandées ont été obtenues de l'Etat pour 650 €, du Conseil Général pour 9.000 € et du Conseil Régional pour 10.028 €. La Commune souscrira un emprunt pour le solde, soit 32.222,81 € auprès de la C.D.C. au taux de 2,85 % sur 15 ans avec des mensualités estimées à 227,04 € pour un loyer prévisible de 305 €.
- Concernant le local commercial, le nouveau plan de financement s'établit désormais comme suit : Le montant H.T. des travaux, maîtrise d'œuvre incluse, s'élève à 134.263,21 €. Les subventions du Conseil Général pour 15.245 € et du Conseil Régional pour 24.052 € ont été obtenues. La demande F.I.S.A.C. n'a pas encore abouti et son taux d'intervention passerait de 30 à 20 %, soit de 40.279 € à 26.853 €. Une partie des dépenses de maîtrise d'œuvre a déjà été autofinancée et la part restant à financer par la Commune serait de 57.636 €. Un prêt de cette somme au taux de 5 % sur 20 ans serait souscrit avec des mensualités évaluées à 380 € pour un loyer prévisible de 450 € H.T.
- Concernant la réserve foncière, il n'y a pas de changement. Aucune subvention n'est attendue. Le montant des travaux s'élève à 28.443,58 € H.T. et serait couvert totalement par le prêt contracté pour le local commercial avec une part de mensualité évaluée à 187,72 € pour un loyer possible d'environ 250 € H.T.
- Enfin, concernant l'Agence Postale Communale, il n'y a également pas de changement. Les travaux de sanitaires et de chauffage s'élèvent à 12.369,01 € T.T.C. Ils seront supportés par le budget général de la commune et seront totalement autofinancés.

Monsieur RIVIERE (pouvoir à Mademoiselle BERNAUD) vote contre.

Mademoiselle BERNAUD s'abstient sur ce nouveau plan de financement.

Messieurs BERNARD et MAREENDA reviennent siéger dans la salle du Conseil après ce vote auquel ils n'ont donc pas participé.

## **6) Décisions modificatives**

Monsieur BERNARD expose au Conseil qu'il est nécessaire d'abonder, en investissement, le poste « bâtiments communaux » (opération 12) d'une somme de 1.500 €. Il propose de prélever cette somme sur le poste "services administratifs-matériel bureau informatique" (opération 21). Le Conseil accepte cette décision budgétaire modificative à l'unanimité.

Monsieur BERNARD expose également au Conseil que les résultats sur le budget de fonctionnement sont excellents pour l'année 2011 puisqu'ils se traduisent pas un excédent d'environ 45.000 €. Des dépenses mieux maîtrisées ainsi que des recettes non inscrites mais enregistrées expliquent notamment cette situation. Il propose de profiter de ces bons résultats pour allouer un avantage à l'ensemble du personnel communal. Une prime n'étant pas possible, il pense qu'une aide sous la forme de chèques "CADHOC" serait une bonne formule. Cet avantage n'est pas soumis à impôt ni à cotisations mais est plafonné à un montant de 147 € par personne bénéficiaire. Il propose de retenir cette formule pour un montant de 140 € par agent, soit un montant de 1.540 € pour l'ensemble des 11 agents communaux, outre 82,20 € de frais de traitement, soit un total de 1.622,20 €. Sur le plan comptable, une somme de 1.650 € serait portée au compte 6042 (charges à caractère général). Certains élus pensent qu'il serait juste d'avantager les employés les plus méritants au cours de cette année 2011 mais cette solution est jugée délicate à mettre en place.

Après discussions le Conseil accepte, à la majorité, d'allouer à chaque employé communal un avantage de 140 € sous la forme de chèque "CADHOC", soit pour un total de 1.622,20 € et de porter la somme de 1.650 € au compte 6042 du chapitre 11 (charges à caractère général). Mademoiselle BERNAUD vote contre.

Le Conseil rappelle que cette décision revêt un caractère exceptionnel.

## **7) Questions diverses**

**Aide au permis de conduire :** Madame le Maire expose au Conseil que, dans le cadre de ce dispositif qu'elle a accepté d'appliquer, un jeune, dont le permis de conduire sera financé par le Conseil Général, devra assurer un travail de 70 heures non rémunéré pour la commune. Elle en sera la tutrice.

**S.M.I.C.V.A.L. :** Le projet des "jardins partagés" récemment mis en place dans la commune a été cité en exemple.

**Départ à la retraite :** Un vin d'honneur sera organisé pour le départ à la retraite de Monsieur Daniel RENOU. La date du vendredi 13 janvier 2012 à 19 heures lui sera proposée.

**Repas des "Anciens" :** Celui-ci aura lieu le dimanche 15 janvier 2012. Madame le Maire souhaite qu'il ne soit pas fait appel aux services de Madame FARFIER-MILLE comme les années précédentes, ses prestations ayant été jugées insuffisantes. La question est mise au vote. Mademoiselle BERNAUD, Messieurs BERNARD, HILARION et BOUSSARD souhaitent qu'il lui soit donné une dernière chance pour ce repas, trouvant regrettable de ne pas faire travailler un commerçant de la commune. Le Conseil souhaite, à la majorité, changer de traiteur.

**Travaux :** Monsieur ODIN remet à chaque élu la fiche des travaux récemment réalisés par les Services Techniques. Concernant l'éventuelle location de bâtiments appartenant à Madame PALASSIN, il est en attente d'une réponse. Des devis sont en cours concernant l'aménagement de la villa Matilde.

**Téléthon 2011 :** Les comptes ne sont pas encore finalisés mais il semble que les fonds récoltés soient plus faibles que l'an dernier.

**Taxe foncière :** Mademoiselle BERNAUD signale que quelque Plassacais se sont plaints de l'augmentation de leur taxe foncière et qu'ils envisagent de s'en entretenir avec Madame le Maire.

**Syndicat des Eaux du Blayais :** Monsieur HILARION indique que des représentants du Syndicat viendront prochainement à l'Ecole pour une information sur les économies d'eau. Par ailleurs, il est en attente d'un devis de la S.A.U.R. pour un contrôle général du réseau d'assainissement.

**S.I.A.R. :** Monsieur MIGLIORINI fournit quelques informations sur l'étude hydraulique réalisée par la société SOGEMAD pour le compte du S.I.A.R. Des terrains pourraient être acquis et aménagés au « chai », à « Lers » ou à « Chopine » pour constituer des bassins de rétention. Le cout de cette opération pourrait aller de 100.000 € à 300.000 € mais des subventions pouvant aller jusqu'à 50 % sont possibles.

La séance est levée à 23 heures.